



## Convention pour le prêt de matériel

**Entre**

***Maison Des Adolescents (MDA) de Roanne***

***27, Impasse Chassain de la Plasse***

***42300 ROANNE***

***représentée par le chef de service de la MDA, Frédéric Dubreucq***

***Tél. : 09.83.78.78.05***

***Mail : contact@mda-roanne.fr***

***Et***

***Nom de la structure qui emprunte le matériel :***

***Adresse :***

***Nom, Prénom et fonction de la personne responsable :***

***Téléphone :***

***Mail :***

## Contexte du prêt de matériel

Lieu d'écoute, d'orientation et d'accompagnement, la MDA de Roanne accueille des adolescents et jeunes adultes, âgés de 11 à 25 ans, mais également des familles et des professionnels du territoire roannais, pour appréhender les différentes interrogations, inquiétudes et problématiques liées à cette période de la vie.

Inscrit pleinement dans les missions des MDA, le Pôle « Ressources » Adolescence est un outil visant à promouvoir et à favoriser les actions d'éducation pour la santé.

Il met à disposition des publics des supports différents d'information et de prévention :

- . un fonds documentaire (affiches, flyers, dépliants, brochures, sites internet, livres...),
- . des expositions diverses et variées sur des thématiques liées à l'adolescence,
- . une outilhèque qui propose une collection de jeux ou d'outils pédagogiques favorisant les démarches actives en prévention ou promotion de la santé.

**Le prêt du matériel de prévention et de promotion de la santé se réalise dans le cadre du Pôle « Ressources » Adolescent.**

## Objectifs du Pôle « Ressources » Adolescence

**Objectif général :** Renforcer les initiatives de prévention et de promotion de la santé.

**Objectifs opérationnels :**

- . Informer les jeunes et leur entourage sur les ressources de santé existantes sur le territoire roannais.
- . Faciliter l'accès aux ressources de santé existantes sur le territoire roannais.
- . Renforcer les capacités des jeunes, et de leur entourage, à faire des choix favorables à leur santé et leur donner davantage de moyens de l'améliorer.
- . Soutenir et aider les professionnels dans leurs démarches de prévention auprès des adolescents et de leur entourage.

## Conditions du prêt

- 1) Sauf cas particulier, le matériel est prêté gracieusement pour une durée déterminée, à préciser selon le contexte du projet mis en place.

Nom du matériel prêté : .....

Le matériel sera prêté du .....au .....

Coût du prêt : .....

Le matériel est prêté avec une fiche qui précise le type de matériel, le contenu ainsi que les modalités d'utilisation.

- 2) L'emprunteur doit veiller à ce que le matériel ne soit pas dégradé. Il s'engage à financer le remplacement du matériel détérioré ou perdu, et à rembourser les frais de réparation.

- 3) L'emprunteur s'engage à ne pas apporter de modifications au matériel prêté.

- 4) Le prêteur ne peut être tenu responsable en cas d'utilisation frauduleuse ou illicite du matériel emprunté.

- 5) Le transport et l'installation du matériel sont à la charge de l'emprunteur.

- 6) Le matériel doit être demandé et restitué auprès de ....., référente du Pôle « Ressources » Adolescence.

- 7) L'emprunteur doit immédiatement signaler tout dysfonctionnement du matériel au prêteur.

Fait le .....,  
A Roanne.

Signature de l'emprunteur

Signature du prêteur